

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent trente-sixième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 6 octobre 2016 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 17 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la trois cent trente-sixième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 6 octobre 2016 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
ADEN, Wasarma Abdourahman Étudiant	X (arrive à 9 h 11)	
AVON, Emmanuelle Professeure – Département des sciences administratives	X (visioconférence)	
BAAZIZ, Nadia Professeure – Département informatique et ingénierie	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
BILTERYS, Robert Doyen de la recherche intérimaire	X (arrive à 9 h 16)	
CARON-ST-PIERRE, Dany Étudiant	X	
FOTSING, Salomon Chargé de cours – Département des sciences infirmières	X	
GUAY, Christiane Directrice du Département de travail social	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
KANE, Hamdjatou Professeur – Département des sciences administratives		X
LA FRANCE-MOREAU, Valérie Étudiante	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LANGEVIN, Daniel Chargé de cours	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant		X
ROBITAILLE, Émilie Étudiante	X (visioconférence)	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales	X	
TAWBE, Bilal Étudiant		X
TURCOTTE, Sandrine Professeure – Département des sciences de l'éducation	X (visio. – arrive à 9 h 8)	

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

JOBIN, Isabelle
Adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 6.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui entament aujourd'hui leur premier mandat à titre de membres de la commission des études, soit madame Émilie Robitaille et monsieur Wasarma Abdourahman Aden, à titre d'étudiants, et mesdames Emmanuelle Avon et Sandrine Turcotte, à titre de professeures.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1. Trois cent trente-cinquième (15 septembre 2016) réunion
 - 2.1.1. Adoption
 - 2.1.2. Affaires en découlant
3. Suspension des admissions au programme court de premier cycle sur l'évaluation des amétropies et des fonctions visuelles (0829)
4. Modification des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines
5. Création, au baccalauréat en génie électrique (7543) et au baccalauréat en génie informatique (7643), d'une activité obligatoire à 0 crédit : *Formation sur la sécurité dans les laboratoires de génie*
6. Ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (1522, 1523 et 1524) au trimestre d'hiver au campus de Gatineau et au campus de Saint-Jérôme, à temps complet et temps partiel, à partir du trimestre d'hiver 2017
7. Projet de création de la concentration en comptabilité et projet de modification du programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement régulier - 1523)
8. Projet de création du programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche, 120 crédits)
9. Création du cours INFXXXX *Programmation de systèmes embarqués en C/C ++*
10. Modification du cours INF4103 *Architecture des ordinateurs II*
11. Nomination d'un membre au comité d'habilitation
12. Nomination d'un membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat
13. Nomination d'un membre au comité de discipline
14. Avis à la commission des études concernant la démission d'un membre siégeant à titre d'étudiant
15. Consultation sur la candidature retenue en vue de la désignation d'une doyenne de la recherche (**à huis clos**)
16. Recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet de *Règlement général*
17. Avis de la commission des études au conseil d'administration concernant le Plan stratégique 2016-2020 de l'UQO

18. Attribution de la distinction « Mérite étudiant »
19. Période d'information et questions
20. Prochaine réunion (le 17 novembre 2016)
21. Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal**

2.1 **Trois cent trente-cinquième (15 septembre 2016) réunion**

2.1.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent trente-cinquième (5 septembre 2016) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent trente-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

Madame Sandrine Turcotte se joint à la séance (9 h 8).

3.- **Suspension des admissions au programme court de premier cycle sur l'évaluation des amétropies et des fonctions visuelles (0829)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de suspension des admissions au programme court de premier cycle sur l'évaluation des amétropies et des fonctions visuelles (0829).

La mise en œuvre du programme court de premier cycle sur l'évaluation des amétropies et des fonctions visuelles, tout comme son élaboration, nécessite la collaboration étroite de l'Ordre avec le Module des sciences de la santé et le Département des sciences infirmières de l'UQO. Or, l'Ordre a amorcé une réflexion concernant le calendrier de mise en œuvre de ses activités. Le conseil de module des sciences de la santé de l'UQO recommande donc que les admissions au programme, prévues originellement pour septembre 2016, soient suspendues jusqu'à ce que l'Ordre ait terminé son exercice de réflexion

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Guay, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2586 concernant la suspension des admissions au programme court de premier cycle sur l'évaluation des amétropies et des fonctions visuelles (0829); laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Wasarma Abdourahman Aden se joint à la séance (9 h 11).

4.- **Modification des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines (7114, 7214, 7314, 4253, 4568, 4479).

Les modifications proposées par le Module des relations industrielles et apportées aux programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 30 mai 2013. Elles tiennent compte aussi des commentaires émis en janvier 2016 par les membres de la sous-commission des études.

De plus, compte tenu de l'incidence des modifications sur les autres programmes du secteur, le Module propose également la révision des programmes de certificat en

relations industrielles et en ressources humaines et le certificat en psychologie du travail et des organisations.

La sous-commission des études du 21 septembre a donné un avis favorable au projet de modification.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Daniel Langevin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2587 concernant la modification des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines (7114/7214/7314, 4253, 4568, 4479 et 8757); laquelle est jointe en appendice.

5.- **Création, au baccalauréat en génie électrique (7543) et au baccalauréat en génie informatique (7643), d'une activité obligatoire à 0 crédit : Formation sur la sécurité dans les laboratoires de génie**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création, au baccalauréat en génie électrique (7543) et au baccalauréat en génie informatique (7643), d'une activité obligatoire à 0 crédit : *Formation sur la sécurité dans les laboratoires de génie*.

Il rappelle que l'Université et le Module de l'ingénierie ont l'obligation de protéger les étudiants qui utilisent les équipements de laboratoire. L'Université et le Module de l'ingénierie sont par ailleurs tenus de respecter la norme 3.4.2 des *Normes et procédures d'agrément* (2015) du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), laquelle spécifie le nombre minimum de composantes que tout programme d'études en génie doit comporter et exige que ces programmes comprennent des travaux de laboratoire et de la formation visant les mesures de sécurité.

Les étudiants inscrits dans les programmes de génie doivent suivre et réussir cette formation d'une durée d'une demi-journée.

Monsieur Robert Bilterys se joint à la séance (9 h 16).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Christiane Guay, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2588 concernant le projet de création, au baccalauréat en génie électrique (7543) et au baccalauréat en génie informatique (7643), d'une activité obligatoire à 0 crédit : *Formation sur la sécurité dans les laboratoires de génie*; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (1522, 1523 et 1524) au trimestre d'hiver au campus de Gatineau et au campus de Saint-Jérôme, à temps complet et temps partiel, à partir du trimestre d'hiver 2017**

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires tel qu'indiqué.

Les demandes d'admission de l'automne 2016 ont été très importantes (127 au campus de Gatineau et 44 au campus de Saint-Jérôme). Plusieurs candidats ont déjà, manifesté leur intérêt pour une admission au trimestre d'hiver.

L'ouverture des admissions ne causerait pas d'accroissement de l'offre de cours. Elle permettrait au contraire de répondre à une demande effective de la part de candidats potentiels, d'assurer des inscriptions suffisantes pour garantir l'offre de cours des trois concentrations, tout en répartissant plus harmonieusement le travail administratif sur l'ensemble de l'année scolaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Emmanuelle Avon, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2589 concernant l'ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (1522, 1523 et 1524) au trimestre d'hiver au campus de Gatineau et au campus de Saint-Jérôme, à temps complet et à temps partiel, à partir du trimestre d'hiver 2017; laquelle est jointe en appendice.

7.- Projet de création de la concentration en comptabilité et projet de modification du programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement régulier - 1523)

Le doyen des études indique que le projet de création d'une nouvelle concentration en comptabilité rattachée à la maîtrise en administration des affaires (MBA) est une mise en commun des compétences distinctives des champs disciplinaires de sciences comptables et de sciences administratives de l'UQO. Il a comme objectif de permettre aux diplômés en sciences comptables, en particulier ceux qui désirent obtenir (ou ont obtenu) la certification professionnelle CPA (Comptable Professionnel Agréé), de bonifier leur formation au niveau de la maîtrise. Le projet permet un arrimage complet du MBA avec le DESS en comptabilité professionnelle.

Le projet de MBA avec concentration en comptabilité permettra à l'UQO d'ajouter à la formation nécessaire à l'obtention de la certification professionnelle CPA (ce qui est fait dans le DESS) la possibilité aux étudiants de parfaire cette formation grâce à des activités additionnelles incluant une initiation à la recherche scientifique. Le résultat est un plan de formation dans lequel les activités du DESS en comptabilité professionnelle sont intégrées à un programme de MBA moderne et permettant un enrichissement mutuel des clientèles comptables et non-comptables.

Le Département des sciences comptables et celui des sciences administratives disposent déjà des ressources nécessaires pour offrir le DESS en comptabilité professionnelle et le MBA. La création de la concentration en comptabilité dans le MBA entraînera peu de coûts additionnels en termes de locaux, ressources professorales, bibliothèque, etc.

La création d'une nouvelle concentration en comptabilité à la maîtrise en administration des affaires (MBA) nécessite des modifications au programme de MBA.

Après délibérations, sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par monsieur Danny Caron-St-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2590 concernant le projet de création de la concentration en comptabilité et le projet de modification du programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) (avec essai, cheminement régulier - 1523); laquelle est jointe en appendice.

8.- Projet de création du programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche, 120 crédits)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création du programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche, 120 crédits.).

La présente demande de création de programme vise à permettre à l'UQO de s'approprier complètement la programmation de ses études supérieures en psychologie en offrant de façon indépendante une formation de troisième cycle orientée vers la recherche qui complète le profil clinique déjà implanté. Il est prévu que l'entente UQO/UQAM pour le profil recherche se poursuive jusqu'à ce que l'UQO reçoive l'autorisation d'offrir son propre programme de doctorat en psychologie centré sur la recherche. Le doctorat UQO/UQAM (Ph. D.), profil recherche (120 cr.), a permis d'initier l'offre de formation d'études supérieures de ce volet important de la psychologie à l'UQO. Le développement du corps professoral du Département de psychoéducation et de psychologie et l'évolution de la programmation en psychologie à l'UQO ont toutefois atteint un niveau de maturité suffisant pour que l'offre d'un programme d'études doctorales indépendant en recherche devienne une étape naturelle, nécessaire et fructueuse.

Il est utile de souligner que la configuration de la programmation des études de troisième cycle en psychologie en deux doctorats, l'un orienté vers la psychologie clinique et l'autre vers la recherche, s'inscrit en continuité avec la structure du baccalauréat en psychologie. Le plan de formation de ce programme comporte des profils distincts qui préparent aux études supérieures orientées vers ces deux champs d'expertise (l'intervention et la recherche). La congruence entre les profils de formation d'un cycle à l'autre permet d'initier et d'approfondir l'apprentissage de connaissances spécialisées selon les intérêts des étudiants, ce qui augmente la pertinence et l'efficacité de la formation

à tous les cycles d'études. La création du doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche, 120 crédits) permettra ainsi à l'UQO d'offrir la gamme complète des formations usuelles au troisième cycle en psychologie.

Ainsi, la consolidation de la programmation au troisième cycle en psychologie est susceptible de contribuer à bonifier le développement des services universitaires offerts par l'UQO ainsi que de mieux répondre aux besoins de formation avancée en recherche psychologique en Outaouais.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Guay, appuyée par monsieur Robert Bilterys, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2591 concernant le projet de création du programme de doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche, 120 crédits); laquelle est jointe en appendice.

9.- Création du cours INFXXXX Programmation de systèmes embarqués en C/C ++

Le doyen des études mentionne que suite aux améliorations suggérées par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) lors de la dernière visite d'accréditation, il a été convenu d'ajouter le cours INFXXXX *Programmation de systèmes embarqués en C/C ++* à la liste des cours optionnels des programmes de baccalauréat en génie informatique (7643) et génie électrique (7543).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Christiane Guay, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2592 concernant le projet de création du cours INFXXXX *Programmation de systèmes embarqués en C/C ++*; laquelle est jointe en appendice.

10.- Modification du cours INF4103 Architecture des ordinateurs II

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la modification du cours INF4103 *Architecture des ordinateurs II*.

Faisant suite aux recommandations du Comité des qualités requises de diplômés de génie, il a été convenu de modifier le cours INF4103 *Architecture des ordinateurs II*.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Salomon Fotsing, appuyée par monsieur Robert Bilterys, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2593 concernant le projet de modification du cours INF4103 *Architecture des ordinateurs II*; laquelle est jointe en appendice.

11.- Nomination d'un membre au comité d'habilitation

Le secrétaire général indique que le Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs établit les principes, les critères et les modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'une œuvre ou d'une thèse réalisés dans le cadre d'un programme d'études de deuxième et de troisième cycle.

Le comité d'habilitation est composé du doyen des études et du doyen de la recherche, qui sont des membres d'office, ainsi que de cinq (5) professeurs :

- Stéphane Bouchard (28.11.2014 – 27.11.2017);
- Charmain Levy (11.10.2013 – 10.10.2016);
- Judith Émery-Bruneau (09.10.2015 – 30.09.2018);
- Claude L. Normand (19-07-2016 – 18-07-2019)
- Josée Grenier (11.10.2016 – 30.09.2019).

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable.

Le 19 août 2016, et lors d'un rappel le 7 septembre 2016, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un (1) professeur au comité d'habilitation, et ce, afin de remplacer ou renouveler la professeure Charmain Levy dont le mandat vient à échéance le 10 octobre 2016. Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu deux (2) candidatures.

La commission des études est invitée à pourvoir à cette nomination au comité d'habilitation, sur recommandation du doyen des études. Ce dernier motive son choix en séance et spécifie les critères de sélection.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2594 concernant la nomination d'un membre au comité d'habilitation; laquelle est jointe en appendice.

12.- Nomination d'un membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat

Le secrétaire général indique que parmi les sept personnes devant siéger au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat, il est prévu qu'un étudiant soit nommé à ce comité.

Le comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat est composé des huit (8) membres suivants :

- Le doyen des études, président
- Deux (2) professeurs
 - Martine Peters (01-10-2015 – 30-09-2017)
 - Caroline Caron (01-10-2015 – 30-09-2017)
- Un étudiant
 - Joelle Tremblay (09-10-2015 – 08-10-2017)
(a perdu qualité le 28 septembre 2016)
- La conseillère pédagogique rattachée au Décanat de la gestion académique
 - Martine de Grandpré
- Un cadre du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche désigné par la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche
 - Liette Faubert, directrice adjointe du soutien aux études
(campus de Saint-Jérôme)
- Un représentant du Service de la bibliothèque
 - Emanuela Chiriac (30-06-2014 – 29-06-2016)
- Un représentant des chargés de cours
 - Tina de Luca (28-11-2014 – 27-11-2016)

Le 6 septembre 2016, le secrétaire général faisait parvenir à l'Association générale des étudiants (AGE-UQO) un courriel qui mentionnait la perte de qualité de l'étudiante au sein du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat et l'invitait à lui faire parvenir le nom d'un représentant étudiant.

L'AGE-UQO a désigné un étudiant afin de pourvoir le siège vacant, soit monsieur Mathieu Marquis, éligible à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au secrétariat général.

La commission des études, sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un (1) membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat pour un mandat de deux (2) ans.

Un membre étudiant demande de reporter les nominations d'étudiants prévues aux points 12 et 13 de la présente séance. Il mentionne la possibilité d'un vice de procédure lors des désignations faites par l'AGE-UQO. Le secrétaire général précise que les résolutions qu'il a reçues de l'AGE-UQO sont présumées conformes, que l'AGE-UQO ne lui a adressé aucune communication d'annuler la résolution, ni de suspendre les nominations des étudiants. Les membres conviennent d'aller de l'avant avec les nominations.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Daniel Langevin, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2595 concernant la nomination d'un membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat; laquelle est jointe en appendice.

13.- Nomination d'un membre au comité de discipline

Le secrétaire général mentionne que le comité de discipline est chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents.

Outre le doyen des études, Marc Landry, qui le préside, ce comité est composé des membres suivants :

- une personne désignée par la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et ayant un statut de cadre;
 - Liette Faubert – membre d'office
- le secrétaire général ou son représentant;
 - Lucie Villeneuve – membre d'office
- deux professeurs;
 - Geneviève Piché (11-10-2015 – 30-09-2017)
 - Tarcision Barroso Da Graça (02-06-2016 – 01-06-2018)
- deux personnes chargées de cours;
 - André Régimbald (02-06-2016 – 01-06-2018)
 - Frédérique Wion (02-06-2016 – 01-06-2018)
- deux étudiants;
 - Matthew Lalonde (29-01-2016 – 28-01-2018)
 - poste vacant

Le mandat des membres est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

Le 6 septembre 2016, le secrétaire général faisait parvenir à AGE-UQO un courriel qui mentionnait le poste vacant au comité de discipline et l'invitait à lui faire parvenir le nom d'un représentant étudiant.

L'AGE-UQO a désigné un étudiant afin de pourvoir le siège vacant, soit monsieur Stéphane Forget, éligible à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au Secrétariat général. La commission des études est donc invitée à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Daniel Langevin, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2596 concernant la nomination d'un membre au comité de discipline; laquelle est jointe en appendice.

14.- Avis à la commission des études concernant la démission d'un membre siégeant à titre d'étudiant

Le secrétaire général indique que l'article 2.2.6 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* stipule « qu'un membre d'une instance peut démissionner par avis écrit au secrétaire général, mais que cette démission prend effet à compter de sa réception par l'instance concernée ».

En vertu de cet article, la commission est invitée à prendre note de la démission d'un de ses membres. En effet, le 22 septembre 2016, monsieur David Vaillant, membre de la commission des études siégeant à titre d'étudiant, faisait part à l'AGE-UQO de sa démission. L'AGE-UQO a par la suite fait parvenir la démission de monsieur Vaillant au secrétaire général.

15.- Consultation sur la candidature retenue en vue de la désignation d'une doyenne de la recherche (à huis clos)

Le secrétaire général indique que suite à la vacance du poste de doyen de la recherche, le 1^{er} juin 2016, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche a entamé le processus de nomination visant à pourvoir ce poste, et ce, conformément au *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*.

Le conseil d'administration a d'abord établi la description du poste et les critères de sélection (résolution 391-CA-5980). La vice-rectrice a par la suite effectué un appel de candidatures, soit à l'interne du 17 au 27 juin 2016, et à l'externe du 21 juin 2016 au 29 juillet 2016. Suite à ce dernier et à l'étude des dossiers reçus, le comité de mise en candidature a donné un avis favorable à deux candidatures, soit celles de mesdames Hélène Forget et Charmain Levy. Le secrétaire général a soumis ces candidatures au processus de consultation, du 12 au 23 septembre 2016, auprès des personnes et instances visées, soit les membres du corps professoral, les directeurs de départements et de modules, les responsables de programmes de cycles supérieurs, les responsables d'unités de recherches reconnues, le comité de la recherche et de la création et le comité d'éthique et de la recherche.

La commission des études est maintenant invitée à se prononcer, à titre de commission, à l'égard de la candidature recommandée par le comité de mise en candidature, soit la candidature de madame Charmain Levy.

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. Les membres conviennent à la majorité (Pour : 11 – Contre : 1 – Abstention : 3) d'autoriser la présence de monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources et observateur régulier de la commission des études.

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

16.- Recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet de *Règlement général*

Le recteur indique que la direction de l'Université a entrepris, en 2014, la révision du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* afin de l'actualiser. Ce dernier, adopté par le conseil d'administration le 20 décembre 1976, a fait l'objet de plusieurs modifications, dont la plus récente date de 2007.

Ainsi, un projet de *Règlement général* a d'abord été présenté aux membres du conseil d'administration qui l'ont étudié dans le cadre d'une session de travail, le 22 mars 2014.

Le projet de *Règlement général* a subséquemment été soumis à la consultation, du 16 avril au 30 mai 2014, auprès des groupes suivants, soit :

- Le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO;
- Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO;
- Le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO;
- Le Syndicat du groupe de soutien de l'UQO;
- Le Syndicat des étudiantes et étudiants salariés(e) de l'UQO;
- L'Association générale des étudiants de l'UQO;
- L'Association des cadres;
- L'Association du personnel administratif.

Par la suite, lors de sa 320^e réunion tenue le 9 octobre 2015 et ajournée au 27 novembre 2015, la commission des études a été saisie du projet de *Règlement général* ainsi que de l'entièreté des commentaires soumis dans le cadre de la consultation. La commission a convenu, lors de cette séance, de prévoir des sessions de travail afin de

revoir le projet de Règlement. Quatre sessions de travail de la commission se sont ainsi tenues les 17 mars 2015, 28 avril 2015, 19 mai 2015 et 16 juin 2015.

Le 17 mai 2015, le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO obtenait un avis légal de la firme DJB Avocat(e)s à l'égard de certains articles du projet de *Règlement général* dans le but de valider les textes proposés dans le projet de *Règlement général* versus la Convention collective des professeurs.

Le 21 juillet 2015, un avis légal a été émis par la firme Bélanger Sauvé à la demande du secrétaire général de l'UQO qui requérait une opinion sur la validité, en regard de la Convention collective 2010-2015 des professeurs de l'UQO, de certaines dispositions du projet de *Règlement général* ayant fait l'objet de discussions à la commission des études.

La commission des études s'est penchée à nouveau sur le projet de *Règlement général*, le 28 janvier 2016 lors de sa 330^e réunion régulière.

Un avis légal demandé par l'AGE-UQO a par ailleurs été émis par La Boîte Juridique, le 14 mars 2016, puis transmis au secrétaire général.

Le présent projet de *Règlement général* tient compte des commentaires de la consultation, des travaux de la commission des études et des avis légaux.

Les documents suivants ont été transmis aux membres aux fins de la présente séance :

- Annexe 1 : *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires;*
- Annexe 2 : Projet de *Règlement général* soumis et commentaires reçus dans le cadre de la consultation tenue du 16 avril au 30 mai 2014;
- Annexe 3 : Comptes rendus des sessions de travail de la commission tenues les 17 mars 2015, 28 avril 2015, 19 mai 2015 et 16 juin 2015;
- Annexe 4 : Avis légal émis le 17 mai 2015 par la firme DJB Avocat(e);
- Annexe 5 : Avis légal émis le 21 juillet 2015 par la firme Bélanger Sauvé;
- Annexe 6 : Procès-verbal de la 330^e réunion de la commission des études du 28 janvier 2016 et projet de *Règlement général* soumis lors de cette réunion;
- Annexe 7 : Modification à l'article 103.4 proposée à l'AGE et acceptée;
- Annexe 8 : Avis légal émis par La Boîte Juridique le 14 mars 2016;
- Annexe 9 : Procès-verbal de la rencontre entre le secrétaire général de l'UQO, Me André J. Roy, Me Carrine Collins de La Boîte Juridique, et le coordonnateur de l'AGE, monsieur Carl Lacasse;
- Annexe 10 : Projet de *Règlement général* en date du 16 mars 2016.

Suite à la présentation, le recteur, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général répondent aux questions et demandes de précisions de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- Le contenu du présent projet de Règlement versus les commentaires des syndicats et de l'AGE-UQO lors des consultations;
- Les principaux sujets ayant fait l'objet de discussions lors des travaux de la commission des études, notamment le rôle de la commission des études, la collégialité et la cogestion ainsi que la nomination des membres de la commission des études;
- Les objets de consultation auprès de la communauté universitaire et de la commission des études, tels que les politiques, les règlements, les codes;
- La problématique déjà soulevée à l'égard de l'obligation, pour les chargés de cours nommés à la commission des études, de provenir de chacun des deux campus (article 103.5);
- L'engagement du conseil, à l'article 54, de favoriser la représentation à parts égales de femmes et d'hommes dans la composition du conseil d'administration;

Suite aux discussions, l'on convient d'apporter les modifications suivantes au projet de *Règlement général*, soit :

Article 103 - Composition de la commission des études

- Reproduire le libellé de l'article 54 concernant la représentation à parts égales de femmes et d'hommes;
- Article 103.5 : Préciser qu'il est suggéré (et non obligatoire) que les deux chargés de cours proviennent de chacun des deux campus.

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Martin Robitaille, il est convenu de tenir un vote secret sur cette proposition.

Après délibérations, le vote secret étant demandé, sur proposition de Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Emmanuelle Avon, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2597 concernant la recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet de *Règlement général*; laquelle est jointe en appendice.

17.- Avis de la commission des études au conseil d'administration concernant le Plan stratégique 2016-2020 de l'UQO

Le recteur indique que le Plan stratégique 2009-2014 de l'UQO est venu à échéance en décembre 2014. La direction de l'UQO s'est engagée dans un nouvel exercice de planification stratégique au printemps 2015, favorisant une approche par projets, dont le processus d'élaboration a été adopté par le conseil d'administration le 28 septembre 2015 (résolution 386-CA-5872).

Deux comités de travail ont été mis sur pied pour la phase d'élaboration du nouveau plan stratégique, soit le comité de coordination et le comité de pilotage. Par la suite, un comité d'évaluation des projets a été mis sur pied afin d'analyser les 73 projets soumis par les membres de la communauté universitaire dans le cadre de l'appel de projets lancé en décembre 2015. Au terme d'un rigoureux processus d'analyse des trois comités ci-dessus, 24 projets stratégiques ont été retenus afin de permettre la réalisation de la vision du plan stratégique 2016-2020.

Le recteur invite la commission des études à formuler un avis qui sera transmis au conseil d'administration à la réunion du 24 octobre 2016. Le conseil d'administration sera alors invité à approuver les documents, ce qui permettra à la direction de l'Université de mettre en œuvre les projets du Plan stratégique 2016-2020 de l'UQO.

Suite à la présentation, le recteur et la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche répondent aux questions et demandes de précisions de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- L'importance de souligner l'intérêt notable soulevé par un nombre important de projets non retenus, notamment pour le développement de programmes, et les voies préconisées pour leur mise en œuvre;
- Les visées du projet « Culture de la recherche » identifié dans l'écosystème « Programmes et recherche » et l'importance de développer davantage la culture de la recherche;
- Les efforts déployés à l'égard de la valorisation de l'enseignement.

La commission des études adresse de chaleureuses félicitations aux personnes qui ont concouru à la préparation de la Planification stratégique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Emmanuelle Avon, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CE-2598 concernant un avis de la commission des études au conseil d'administration sur le Plan stratégique 2016-2020 de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

18.- **Attribution de la distinction « Mérite étudiant »**

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche mentionne que le *Mérite étudiant* a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel de nouveaux diplômés de l'UQO qui, pendant leurs années à l'Université, ont témoigné d'un grand potentiel et ont fait preuve d'excellence dans leur engagement dans la vie universitaire tout en maintenant un dossier académique de grande qualité.

La personne proposée au titre « Mérite étudiant » :

- Doit être diplômée de l'UQO au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat dans le cadre de l'année courante au moment de la remise;
- Ne doit pas avoir été rémunérée pour sa participation aux projets en lien avec la vie universitaire mis en appui dans son dossier de candidature.

La vice-rectrice à l'enseignement et la recherche a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Outre elle-même qui le présidait, ce comité était formé de :

- Pierre Tessier, registraire (secrétaire);
- Claude Chénier, membre socio-économique du conseil d'administration de l'UQO;
- Véronique Le Gall, professeure au Département des sciences administratives;
- Michèle Laliberté, professeure au Département d'études langagières.

Le comité de sélection s'est réuni pour recommander à la commission des études le récipiendaire de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2016.

Sur proposition de monsieur Daniel Langevin, appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos, en présence du vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Sur proposition de madame Christiane Guay, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par monsieur Robert Bilterys, les membres conviennent à la majorité (Pour : 14 – Contre : 1) d'adopter la résolution 336-CE-2599 concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant »; laquelle est jointe en appendice.

19.- **Période d'information et questions**

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'elle a amorcé une tournée des assemblées départementales. Ces rencontres se veulent une occasion de discuter avec les professeurs de sujets qui touchent diverses sphères de l'UQO.

20.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 17 novembre 2016.

21.- **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Nadia Baaziz, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 52.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy